

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

Référence
2025-24

Objet de la délibération
Marchés publics : choix de l'entreprise pour la voirie communale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	9

Date de la convocation
03/04/2025

Date d'affichage
03/04/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 22/04/2025

Et

Publication ou notification du :
22/04/2025

L' an 2025 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DEMANGELLE Laurent à M. BOURGOIN Pascal

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet de la délibération : Marchés publics : choix de l'entreprise pour la voirie communale

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers présents les devis reçus de deux entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres concernant le programme voirie.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- décide de retenir la société COLAS de Champagné pour un montant de **38 468 € HT**
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour suite à donner

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250411-2025-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

